

## Loi Orientation et réussite étudiante

### Note sur la mise en œuvre au sein de l'Université de Lille<sup>1</sup>

La réforme est appliquée à l'Université de Lille en trois phases :

1. Paramétrage de Parcoursup (novembre 2017-janvier 2018) : définition des attendus, des capacités d'accueil et des critères d'admission (éléments pris en compte, pièces du dossier)
2. Mise en place du processus d'étude des candidatures (février-avril 2018)
3. Mise en place des parcours adaptés (février-mai 2018)

#### 1. Paramétrage de Parcoursup (novembre 2017-janvier 2018)

La première phase de la mise en œuvre de la réforme a consisté à définir les caractéristiques, les attendus, les capacités d'accueil et les critères d'admission (éléments pris en compte, pièces du dossier) en première année des formations du 1<sup>er</sup> cycle (L1, formation d'ingénieur, DUT).

Principes généraux retenus :

- Pas de baisse des CAL par rapport aux admis de 2017
- Augmentation des CAL dans les 12 filières sous tension (+ 450 L, +100 DUT) :

Cette phase est maintenant achevée :

- vote de la CFVU du 25 janvier 2018 et du CA du 8 février 2018 du cadrage global d'établissement, des capacités d'accueil des licences, de formations d'ingénieur et des DUT et des éléments de paramétrage des licences et des formations d'ingénieur (caractéristiques, attendus, éléments pris en compte, pièces demandées)
- vote de la CFVU du 18 février 2018 des éléments de paramétrage des DUT (caractéristiques, attendus, éléments pris en compte, pièces demandées) en vue du vote du CA du 8 mars 2018,
- vote de la Loi Orientation et Réussite étudiante le 15 février 2018.

#### 2. Etude des candidatures (février-avril 2018)

Les formations de licence n'étant pas sélectives : les réponses possibles sont « oui », « oui si ». Quand le nombre de candidatures dépasse le nombre de places (ce qui est le cas de la quasi-totalité des formations de l'université), les autres réponses possibles sont « oui en attente » et « oui si en attente ». Ces réponses concernent toutes les filières, qu'elles soient sous tension ou pas.

Les filières sélectives (DUT, formations d'ingénieur, parcours spécifiques de Licence) peuvent, elles, répondre « oui », « oui en attente » et « non ».

Les dossiers de candidature seront étudiés par des commissions d'admission organisées par mention ou portail. Celles-ci pourront s'appuyer sur le module d'aide à la décision de

---

<sup>1</sup> Cette note synthétise les présentations et les échanges qui ont lieu lors des réunions avec les directions de composantes les 30 janvier et 13 février et avec les directions de composante et les responsables de licence le 20 février.

Parcoursup, qui permet un pré-traitement des dossiers selon les critères d'admission définis par le Conseil d'administration sur proposition des équipes pédagogiques<sup>2</sup>.

Le processus d'étude des dossiers de candidature se fait en 4 étapes :

- Définition par la commission d'admission des modalités d'admission dans chaque formation, sous la forme d'un algorithme pour chaque formation à définir sur la base de la pondération des éléments pris en compte ;
- Saisie de l'algorithme dans le module d'aide à la décision de Parcoursup ;
- Pré-traitement des dossiers via le module d'aide à la décision de Parcoursup (par export de fichier) ;
- Examen des dossiers pré-traités par la Commission d'admission ;
- Saisie des résultats dans le module d'aide à la décision (par import de fichier).

## 2.1. Accompagnement à la prise en main du module d'aide à la décision de Parcoursup

- 14 février : séminaire CPU-Réseau VPCFVU pour un échange avec la conseillère de la ministre de l'ESRI et l'équipe de Parcoursup Toulouse (cf. CR Séminaire transmis aux directions de composante),
- Début mars (5-9 mars) : Ouverture du « bac à sable » de Parcoursup permettant de faire des tests sur la base de candidatures anonymes,
- 19 mars : Séminaire à la DGESIP de formation au module d'aide à la décision de Parcoursup

Délégation de l'Université de Lille constituée de la VP OIP, 1-2 responsables du SUAIO, 1-2 responsable Direction de la scolarité, 1 responsable Direction de l'ingénierie de formation, 1 responsable IUT, 1 responsable administratif de composante

- Fin mars-début avril : formation des personnels de l'université de Lille à l'utilisation du module d'aide à la décision (appui sur l'expérience des filières sélectives dont les DUT).

## 2.2. Mise en place de commissions d'admission par mention/portail

Les commissions sont présidées par les responsables de mention/portail et composées a minima des responsables de parcours et/ou d'année. Elles sont chargées de :

- définir les modalités d'admission de chaque formation : définition des règles de calcul de l'algorithme et des pondérations, à partir uniquement des éléments pris en compte votés par le CA, à saisir dans le module d'aide à la décision,
- Examiner et classer toutes les candidatures sur la base :
  - de l'étude des fichiers synthétisant les dossiers pré-traités et pré-classés (par export du module d'aide à la décision),
  - d'une étude humaine, en complément, de tout ou partie des dossiers de candidature (ex. étude du projet de formation motivé ou d'une catégorie de dossiers par type de bac ou par seuil de moyennes, etc.) permettant de confirmer ou de modifier le classement,
  - de la saisie des réponses et du classement (par import du fichier dans le module d'aide à la décision)
  - d'un suivi des listes d'attente gérées automatiquement par Parcoursup.

---

<sup>2</sup> Cf. à ce sujet la présentation faite par l'ADIUT sur les modalités d'étude des dossiers dans le CR du Séminaire CPU-Réseau VPCFVU transmis avec cette note.

### 3. Mise en place des parcours adaptés (février-mai 2018)

Les candidats qui recevront un « oui si » sont ceux dont les attendus sont partiellement confirmés mais qui peuvent être admis dans la formation moyennant une remédiation (disciplinaire et/ou méthodologique) nécessaire. Ils doivent se voir proposer un parcours adapté pour permettre leur réussite. La mise en place de ces parcours se fait, dans la mesure du possible, dès la rentrée 2018 (pour les formations ayant déjà des dispositifs prêts, ex. SESI, SVT, Economie-gestion, Sociologie, LLCER, Philosophie) et dont les taux d'encadrement permettent de le faire. Sinon, les parcours adaptés seront mis en place à la rentrée 2019 ou au plus tard en 2020 (après avoir été intégrés dans l'offre de formation 2020-2024).

Cette remédiation peut être de différents types cadrés au niveau de l'établissement. Tous les parcours adaptés font l'objet d'un vote en CFVU (après le vote en conseil de composante). Pour que les candidats puissent faire leur choix en connaissance de cause, le type de parcours adapté sera indiqué sur Parcoursup de manière générique (remédiation en L1, Licence en 4 ans, etc.) et sera décrit plus en détail sur le site de l'Université.

Les parcours adaptés pourront s'appuyer sur le PRREL, dans sa nouvelle forme qui sera constituée de tutorat étudiant, d'un atelier de suivi enseignant, d'un atelier de mise à niveau disciplinaire et d'un renfort orthographique par Projet Voltaire et monitorat étudiant.

Tous les dispositifs gagnent à être proposés sous format hybrides et à s'appuyer, à chaque fois que cela est possible, sur des modules existants (ex. tests de positionnement et modules d'UNISCIEL en Sciences et technologies et de l'UOH en Arts, lettres, langues et sciences humaines).

#### 3.1 Dispositif de remédiation au sein de la L1

Pour les candidats dont le niveau est correct mais qui présentent quelques faiblesses, la formation peut proposer un ou plusieurs dispositifs parmi les dispositifs suivants, qui devront être obligatoirement suivis par les candidats ayant accepté un « oui si » :

- Parcours aménagés pour publics spécifiques (ex. bacs technologiques) :

*Exemples existants : Economie-gestion, parcours SEGE (L1-L3, Pont-de-Bois), Economie-gestion, parcours aménagé (L1, Cité scientifique), SESI, parcours aménagé (L1-L3, Cité scientifique), SVTE, parcours aménagé (L1, Cité Scientifique), Sociologie (L1, Cité scientifique).*

Il est à noter que certains parcours aménagés sont affichés dans Parcoursup pour une admission directe dans ces formations (sous la forme d'un « oui ») et potentiellement pour une admission en « oui si » des candidats à la formation générale. D'autres en revanche ne le sont plus et feront office uniquement de « oui si ».

- Enseignements de remédiation disciplinaire ou méthodologique proposés au sein d'UE à choix de L1 :

*Exemple existant : en L1 et L2 LLCER arabe, chinois, portugais, russe, etc. une option transversale (UE 7-8) « Remédiation en français » est proposée sous format hybride ; son suivi est obligatoire en fonction des résultats du test de positionnement passé en début d'année.*

- Inscription dans des groupes de TD spécifiques ayant une pédagogie et un rythme adaptés et éventuellement un ajout d'heures pour le renforcement disciplinaire et/ou méthodologique

*Exemple existant : Sociologie Pont-de-Bois*

- Volume horaire renforcé de certains TD pour les publics des « oui si »
- Tutorat méthodologique et/ou disciplinaire lié à une ou plusieurs UE, sous forme individuelle ou en atelier/

*Exemple existant dans plusieurs formations de l'Université, le tutorat étudiant étant parfois pris en charge sur le PRREL et le tutorat enseignant sur des enveloppes spécifiques.*

- Semaine de stage intensif en début d'année

*Exemple existant : L1 Philosophie*

### 3.2. Dispositif de remédiation dans une Licence en 4 ans

Pour les candidats dont le projet motivé de formation est convaincant mais qui sont débutants dans la discipline ou présentant des faiblesses académiques importantes qui les gardent très éloignés des attendus, il est possible de prévoir une Licence en 4 ans qui peut être organisée de manière différente en fonction des besoins des étudiants.

#### 3.2.1. L1 préparatoire

La L1 préparatoire s'adresse aux candidats débutant dans une discipline ou affichant de grandes lacunes dans une ou plusieurs disciplines, qui ont besoin d'une remédiation préalable à l'accès en L1. Dans ce cas, le présupposé est que les UE fondamentales de la L1 ne peuvent être suivies et validées avant que les enseignements de la L1 préparatoire ne le soient.

La L1 préparatoire contient des enseignements disciplinaires et méthodologiques avec des méthodes pédagogiques adaptées (innovations pédagogiques intégrées). Lorsqu'une année préparatoire est commune à plusieurs mentions ou parcours, elle contient obligatoirement un socle commun d'enseignements (français, méthodologie) et des modules de spécialité au choix.

Les enseignements constitutifs d'une année préparatoire sont de différents types :

- des UE spécifiques considérées comme des pré-requis d'UE proposées en L1 ; elles ne sont donc pas créditées en L1 préparatoire,
- des UE dupliquant celles de L1 qui nécessitent, pour être validées, un temps de travail plus long ; le volume horaire de l'UE de L1 est alors augmenté et réparti sur deux ans avec une validation des ECTS en L1),
- des UE transversales de L1 (ex. UE Langue) qui peuvent être validées par anticipation en L1 préparatoire et créditées en L1 ou valorisées en cas de réorientation,
- Les UE permettant de préparer le projet personnel et professionnel de l'étudiant (UE10, 3PE, PPE, etc.) sont obligatoirement suivies en L1 préparatoire.

**Le volume horaire étudiant d'une année préparatoire ne peut dépasser 200h par an.**

Les ECTS des UE spécifiques de la L1 préparatoire ne sont pas crédités ni capitalisables en année préparatoire mais le sont de fait en L1 (lorsqu'elles représentent un pré-requis ou lorsqu'elles sont dupliquées). Leur réussite est une condition d'accès à la L1 au sein du même parcours/mention dans le cadre d'un règlement des études à définir. Par exemple, le redoublement peut être interdit dans le parcours adapté mais autorisé dans la voie « normale »

(dans le cas d'une L1 préparatoire en remédiation) ou autorisé une seule fois (dans le cas d'une L1 débutant).

La formation peut être répartie également sur les deux semestres et/ou inclure, dans le volume horaire prévu, des périodes de formation intensive (par exemple, un stage d'une semaine en début d'année ou au début de chaque semestre).

*Exemple de L1 préparatoire existante : L1 débutant LLCER arabe et japonais*

*Il s'agit d'une formation intensive en langue arabe ou japonaise permettant d'obtenir les pré-requis de langue nécessaires à l'accès en L1 LLCER arabe ou japonais. Il s'agit d'une formation hybride de 180h réparties sur deux semestres (2x90h dont 45h en présentiel et 45h à distance) et en 5 UE fondamentales qui dupliquent des UE de L1 et ne sont donc pas créditées en année préparatoire. L'UE 10 (Projet de l'étudiant) est prise en année préparatoire par anticipation. Le règlement des études de la L1 débutant est aligné sur celui de la L1 (validation de l'année par compensation des UE au sein d'un semestre et compensation entre les semestres) mais un seul redoublement est autorisé.*

*Il est à noter que la L1 LLCER arabe débutant est affichée dans Parcoursup (pour une admission directe ou un « oui si » des candidats à la L1) alors que la L1 LLCER japonais ne l'est pas et fait office uniquement de « oui si » pour les candidats à la L1.*

### 3.2.2. Licence 1 en deux ans

La L1 en deux ans est un dispositif que l'on peut proposer à des étudiants qui peuvent d'ores et déjà suivre une partie des enseignements de L1 mais ont besoin de temps pour une validation progressive de la L1. La maquette de L1 est donc étalée sur deux ans, avec une partie des UE (50%) suivie en année 1 de la L1 (L1.1) et l'autre en année 2 (L1.2).

Des modules de renforcement méthodologique ou disciplinaires peuvent être ajoutés en année 1 ou année 2, soit par renforcement des UE existantes (cf. 3.1., dispositif de remédiation en L1), soit par des modules non crédités.

Le règlement des études de la L1 est modifié pour le public du « oui si » avec une validation partielle en années 1 et 2.

L'UE permettant de préparer le projet personnel et professionnel de l'étudiant (UE10, 3PE, PPE) est obligatoirement suivie en Année 1.

Il n'existe actuellement pas d'exemple de Licence 1 en deux ans dans l'établissement mais ce modèle est adopté pour les aménagements d'études des publics spécifiques (ex. Etudiants en situation de handicap).

### 3.3. Projets en cours

Trois projets de Licence en 4 ans sont en cours de préparation en portail SESI, portail SVTE et en STAPS. Le modèle de l'année préparatoire ou de la L1 sur deux ans.

D'autres années propédeutiques transversales à plusieurs mentions (Sciences Humaines, Sciences Sociales, Economie-Gestion, Droit-Sciences Po-AES, Langues et cultures étrangères, etc.) gagnent à être développées pour le contrat 20-24.

### 3.4. Dispositif de réorientation des « oui si » au cours de la première année (DU Tremplin)

Quel que soit le dispositif retenu pour les publics « oui si » parmi ceux présentés plus haut, s'ils sont admis avec un niveau très faible ne permettant pas leur réussite en licence, y compris avec un « oui si », (ex. bacs pros) ou s'ils souhaitent se réorienter malgré le dispositif de soutien, il est possible de les réorienter vers les DU tremplin proposés par l'Université (sur dossier et audition). Il peut s'agir du DU tremplin court (250 h de formation de janvier à juin) ou du DU tremplin long (350 h de formation de novembre à juin). Ces DU tremplin sont des formations répondant aux conditions générales de la maquette DU tremplin du PRREL.

## 4. Moyens supplémentaires disponibles pour la mise en œuvre de la réforme

La mise en place de la réforme est financée en partie sur des moyens fléchés, très largement sous forme d'HC, accordés par le Ministère pour les filières sous tension, pour l'étude des dossiers et les parcours adaptés, ainsi que par le PRREL (40% université/60% FSE-Région Hauts de France).

La réponse en cours à l'AAP du PIA 3 – Nouveaux cursus à l'Université (échéance 29 mars) inclut, dans les modèles de formation prévus, les dispositifs précités et devrait permettre leur financement à 10 ans, si l'Université de Lille est lauréate du projet.

### 4.1 Filières sous tension

Une dotation de 15 ETP + 5165 HC a été proposée par le Rectorat pour l'augmentation des capacités d'accueil dans les 12 filières en tension (cf. Annexe). Elle est en cours de validation par le Ministère.

### 4.2. Etude des dossiers de candidature

La mise en œuvre du processus d'étude des candidatures crée des missions nouvelles au niveau pédagogique et administratif.

#### - **Renforcement de l'appui administratif pour la gestion des candidatures :**

Mise en place d'une équipe-projet d'administrative dédiée au processus. Elle est pilotée par le SUAIO-Scolarité et bénéficie d'un renfort administratif (ETP et vacations) pour prendre en charge deux missions :

- prise en main du module d'aide à la décision de Parcoursup (définir les algorithmes, faire les tests, former les gestionnaires)
  - appui aux commissions d'admission.
- #### - **Augmentation des décharges des responsables de licence (mentions, parcours, portails) :**

La prise en compte de ces nouvelles missions sera assurée par la dotation ministérielle fléchée de 110.000 euros (définie par rapport au nombre de candidats APB de 2017), notifiée en février. Une enveloppe d'heures sera affectée à chaque mention/portail (sur la base des tranches de candidatures reçues sur APB en 2017) à répartir au sein des équipes pédagogiques.

Les tranches de candidature sont prévues sur la base des règles APB 2017, à savoir 26 vœux par candidats (au lieu de 10 vœux dans Parcoursup) et incluent potentiellement de nombreux doublons pour les parcours d'une même mention.

Elles seront donc revues en 2018 et ensuite ajustées annuellement.

La répartition de cette dotation est en cours et sera présentée aux directions de composante le 6 mars. Elle permettra le recrutement d'un appui administratif, de vacances administratives et la définition des enveloppes par mention/portail.

#### 4.3. Dispositifs particuliers pour l'accompagnement des étudiants : directeurs des études et accompagnement pédagogique

Pour l'accompagnement des étudiants dans leur parcours de réussite en L1 (public des « oui si » en particulier, une dotation est accordée par le Ministère pour 2018 (un tiers de la dotation) et 2019 (année pleine). Elle est répartie entre les deux missions de la manière suivante :

Dotation ministérielle	2018	2019
Directeurs des études (suivi du parcours des étudiants dans le cadre de leur contrat de réussite)	36.900	121.500
Accompagnement pédagogique des étudiants	62. 650	206.800

Elle sera affectée aux composantes sur projet pour les formations qui mettent en place des dispositifs d'accompagnement des étudiants et des parcours adaptés.

#### 4.4. Soutien pédagogique via le PRREL

Le financement régional du PRREL Réussite et Tremplin (près de 500.000 euros actuellement) sera mis à profit, dans le respect des exigences de son cahier des charges, pour renforcer le « oui si » : tutorat, parcours aménagés, DU Tremplin (cf. ppt joint). Un dossier est en cours d'élaboration pour déposer un dossier auprès de la Région pour financement sur le Fonds social européen (FSE). Ce dispositif sera financé sur fonds propres (40%) et fonds européens (60%) via la Région Hauts de France. L'enveloppe pourra être plus importante.

#### 4.5. Equipements des salles

Une enveloppe de 7 millions a été prévue au niveau national pour répondre aux besoins supplémentaires en équipements liés à l'augmentation des capacités d'accueil. Une demande de moyens supplémentaires en équipements (équipement de salles TD et de salles TD mobiles, location de salles) a été remontée au ministère pour une somme globale de 756.000 euros (cf. courrier du VP Patrimoine, C. Tastet). Elle est soumise à la validation et à la hiérarchisation de la Rectrice.

## Annexe 1

### Proposition de répartition des moyens attribués pour les filières en tension 2018-2019

#### Dotation annoncée par le Rectorat (en cours de validation ministérielle) :

- 15 ETP + 5165 HC
- Principe d'attribution : moyens (ETP et/ou HC) pour 1 groupe supplémentaire (20-40 étudiants) avec latitude de répartition au sein de l'établissement
- Principe de ventilation L/DUT : 12 ETP en Licence et 3 en DUT

#### Ventilation au sein de l'Université de Lille :

- Ventilation tenant compte du nombre de parcours globalement concernés par l'augmentation de la CAL, du taux d'encadrement de la mention/portail, des augmentations de CAL consenties les années précédentes.
- Qualification des moyens en 2018-2019 :
  - o Moyens fléchés pour le 1<sup>er</sup> cycle en 2018-2019
  - o Moyens ventilés pour les groupes supplémentaires (15 postes + 3600HC) et moyens à ventiler pour les parcours adaptés (1565 HC)
  - o Postes non titulaires + Heures Complémentaires

Composante	Formation	CAL + Augmentation 2018	Proposition de répartition moyens ULILLE	Candidatures 2017 (sur la base de 26 vœux) / V1 absolus	Admis 2017
FST	Portail SESI (8 mentions)	530 + 30	400 HC	4467 / 539	498
FST	Portail SV (3 mentions)	335 + 30	400 HC	3270 / 548	351
FSES	L Eco-gestion	550 + 20	1 poste	4757 / 710	547
FSJPS	L AES	550	1 poste + 200 HC	2507 / 351	553
FSJPS	L Droit	1150 + 30	1 poste + 200 HC	5391 / 972	1117
FSJPS	L Sciences Po	580	1 poste + 200 HC	2853 / 370	579
LLCE	L LLCER anglais	360 + 40	1 poste + 200 HC	1548 / 468	360
LEA	L LEA ang-esp	320 + 40	1 poste + 400 HC	1586 / 313	319
Humanités	L Sciences du langage	150 + 40	1 poste + 200 HC	721 / 204	150
DECCID	L Sciences de	160 + 40	1 poste + 200	2264 / 702	149



	<b>l'éducation</b>		<b>HC</b>		
<b>Psychologie</b>	<b>L Psychologie</b>	<b>1100 + 20</b>	<b>1 poste + 200 HC</b>	<b>4754 / 1597</b>	<b>1108</b>
<b>FSSEP</b>	<b>L Staps</b>	<b>445 + 105</b>	<b>3 postes + 200 HC</b>	<b>4560 / 864</b>	<b>379</b>
<b>IUT A</b>	<b>DUT Mesures physiques</b>	<b>100 + 10</b>	<b>2 postes + 400 HC</b>	<b>1261</b>	
<b>IUT A</b>	<b>DUT Chimie</b>	<b>54 + 10</b>		<b>549</b>	
<b>IUT A</b>	<b>Informatique</b>	<b>130 + 20</b>		<b>1613</b>	
<b>IUT A</b>	<b>Gestion des admin et des entreprises</b>	<b>168+ 20</b>		<b>1809</b>	
<b>IUT B</b>	<b>DUT Carrières sociales</b>	<b>56 + 10 75 + 10</b>	<b>1 poste + 400 HC</b>	<b>516 952</b>	
<b>IUT B</b>	<b>DUT GLT</b>	<b>56 + 20</b>		<b>260</b>	